

Collectif Antinucléaire Vaucluse (CAN84)

Siège social : M.A.S , 50bis rue Guillaume Puy 84000 Avignon
adresse administrative : 180 Chemin de la Parisienne 84740 Velleron
Tel : 06 03 03 63 75 ou 06 60 76 04 03 - collectifantinucleaire84@hotmail.fr -
www.coordination-antinucleaire-sudest.org

A Monsieur le Maire,
Monsieur l' élu à l' Environnement,
Mairie

OBJET : Contamination de l'eau potable, problème de santé publique

Avignon le 31 août 2010,

Monsieur,

Des prélèvements et analyses d'eau potable du robinet effectués dans quelques communes du département de Vaucluse ont mis en évidence et révélés une contamination radioactive (1). La presse écrite et les radios s'en sont fait l'écho à plusieurs reprises. Aucune autre analyse contestant ces résultats n'a été effectuée par les pouvoirs publics.

En fonction des points de captages, l'eau de votre commune peut être contaminée, impropre à la consommation et mettre en danger la santé et la vie de la population.

Or la radioactivité, quelque soit la dose, n'est pas anodine et porte atteinte à la santé : cancers multiples, leucémies, pathologies induites organiques, atteintes de l'ADN, atteinte du fœtus chez la femme enceinte.

Le radio-élément toxique contaminant l'eau du robinet, le Tritium, a des effets cancérigènes et mutagènes notamment par ce qu'il pénètre l'organisme humain - composés à 80% d'eau-, se fixe sur les cellules et organes internes, le tritium passant la barrière placentaire. Sa durée de destruction atomique (appelé « vie ») est de plus de 12 années. Ses effets destructeurs peuvent donc se manifester dans l'organisme à n'importe quel moment de la vie humaine et ce dès le fœtus.

D'ailleurs l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), organisme officiel français, vient d'affirmer en juillet dernier dans son « livre blanc » que : « les normes actuellement promulguées ne peuvent plus et ne doivent plus servir de référents au vue des dégâts engendrés (2). Les faibles connaissances scientifiques pousse actuellement à l'étude sur les effets à faible dose... La dispersion du Tritium est sous-évaluée... Le brouillage par le Tritium de la communication

cellulaire génère des lésions au niveau intra-cellulaire et différentes maladies neurologiques, physiologiques, génétiques,... »

Le rapport scientifique et technique de l'IRSN précise : « la contamination chronique de radio-nucléide, de l'environnement pose la question de l'impact sur l'homme » et ne peut se retrancher derrière les normes actuelles.

Les « normes » en la matière ne peuvent donc être retenues. D'ailleurs chaque pays édicte ses normes en fonction du poids du lobby nucléaire et de son histoire avec la destruction atomique militaire et civile. Elles ne sont que l'obligation de subir un nombre de malades et de morts, sans aucun accord scientifique sur ce qui serait tolérable, acceptable, ni avis des populations acceptant ainsi que dans une famille 1 membre sur 5 soit contaminé. En France, aujourd'hui, l'ASN elle-même remet en cause ces normes non-scientifiques.

Les normes de l'OMS (Organisation mondiale de la Santé) ne peuvent pas plus servir de référence. La convention liant depuis 1958 l'OMS à l'AIEA, soulève la contestation et remet en cause son indépendance. En effet cette institution est sous l'emprise des multiples lobbys (cf la manipulation du H1N1 dénoncée par une commission d'enquête parlementaire et des centaines de médecins et scientifiques à travers le monde) et ces positions sont soumises en matière nucléaire à l'imprimatur de... l'AIEA (Agence Internationale de l'Energie Atomique).

L'AIEA n'est pas, contrairement à la propagande partisane du lobby nucléaire et de ses relais politiques, l'organisme de contrôle ou d'interdiction du nucléaire mais, comme son règlement le stipule en toute lettre, l'Agence internationale **pour la promotion** de l'énergie nucléaire civile.

Or le nucléaire civil n'est que l'avatar et le dérivé du nucléaire militaire qui en est à l'origine. Les centrales et installations nucléaires servent principalement à produire le plutonium et le tritium des bombes atomiques et, accessoirement, de l'électricité, d'ailleurs avec un faible rendement de 30%. (cette électricité peut d'ailleurs être produite par d'autres sources d'énergies, comme dans la majorité des autres pays, sans pour autant retourner « à la bougie »).

Rappelons que les installations militaires ne sont pas soumises aux mêmes normes et sont interdites de contrôle par l'ASN au nom du « secret défense ». Elles font ce qu'elles veulent.

On ne peut donc donner quelque validité à ses « normes » de contamination radioactive et aux analyses en découlant (comme celle de l'Agence Régionale de Santé), d'autant qu'elles sont imposées à la population par moins d'une centaine de nucléocrates, et sans que celle-ci n'ait pu donner son avis. Le lobby nucléaire porte donc atteinte en permanence à notre santé et à la démocratie.

Or il apparaît que votre commune a délégué la gestion et la distribution du service public de l'eau à une société privée, via un syndicat de communes. Cette société, la SDEI, est une filiale du groupe nucléaire GDF-Suez impliqué dans les processus de contamination radioactive et d'atteinte à la santé.

Les scandales de la pollution/contamination par l'amiante (des milliers de victimes), du sang contaminé (des milliers de victimes), des farines animales (des milliers de victimes à terme), les catastrophes nucléaires de Three Miles Island (USA) et Tchernobyl (Ukraine) nous le

rappellent cruellement. Et, malheureusement, ces atteintes à la santé et à la vie ne sont peu en comparaison de la contamination nucléaire au quotidien, diffuse et criminelle. La contamination nucléaire, la radioactivité destructrice ne s'embarrasse pas de frontière administrative ni de couleur politique.

Le sinistre été 2008 et ces multiples contaminations nucléaires dont le procès de la Socatri/Areva du Tricastin à Carpentras a montré au grand jour le peu de fiabilité et de sécurité de la filière nucléaire nous en témoigne. Et ça continue : plus de 200 incidents nucléaires ont été répertoriés ici pour l'année 2009 ! Et à présent notre eau potable est contaminée.

Votre choix de déléguer la gestion du bien commun de l'eau à une filiale d'un groupe nucléaire n'est donc pas anodin. Il ne peut en tout état de cause privilégier les intérêts économiques et organisationnels sur la santé de la population.

Les habitants de Vaucluse, les salariés du nucléaires, les responsables associatifs regroupés dans le Collectif Antinucléaire 84 :

- estiment ne pas avoir à servir de cobayes,
- veulent la protection de leur santé par les pouvoirs publics,
- exigent l'arrêt de la contamination radioactive de l'eau, de l'air et de la chaîne alimentaire des champs à l'assiette,
- exigent en conséquence l'arrêt immédiat et sans condition du nucléaire.

Ils vous demandent :

- de prendre les mesures incontournables de protection de la santé des citoyens de votre commune,
- et notamment de faire procéder, par un laboratoire indépendant du lobby et de l'administration, à des analyses de l'eau distribuée sur votre commune en plusieurs points et d'en publier les résultats

Le Collectif antinucléaire s'est adressé en ce sens au Préfet de Vaucluse et au Préfet de Région.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute rencontre et entrevue vous permettant de recueillir plus d'informations libérées du poids du lobby nucléaire et envisager l'organisation d'une réunion publique ou toute autre possibilité d'informer et débattre avec la population. Pour notre part nous militons pour l'arrêt immédiat et sans condition du nucléaire.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Maire, Monsieur l'élus à l'environnement, l'expression de nos salutations vigilantes.

Pour le CAN84,

Victor Alzina (coordonnateur), Jean Revest (porte-parole), Claire Knufer (veille scientifique)

(1) résultats des analyses Carpentras et Mornas (2) ASN-Livre blanc du Tritium (juillet 2010) site www.asn.fr